la cgt SDIS 59

T'AS PAS SU ???

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE N° 2109173

LA CGT SDIS 59 GAGNE UNE NOUVELLE FOIS AU TRIBUNAL FACE AU SDIS 59 !

Rappelez-vous, le Préfet et le Président du SDIS, outrepassaient leurs droits en signant un arrêté pour nous empêcher de faire grève, effectif minimum, service public en sous-effectif, etc...

> Article 1er : L'arrêté conjoint du préfet du Nord et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS du Nord) du 10 juin 2021 instituant un effectif minimum pour assurer la continuité du service en cas de grève du personnel opérationnel est annulé.
>
> Article 2 : La décision du président du SDIS du Nord du 14 septembre 2021 portant rejet du recours gracieux du syndicat CGT SDIS 59 est annulée.

- **CALICOT EN PÉRIODE DE GRÉVE** ✓
- **EFFECTIF EN PÉRIODE DE GRÉVE** ✓

VICTOIRE CGT

INTÉGRALITÉ DE LA DÉCISION :